

CRFC

CANADIAN RECREATION
FACILITIES COUNCIL

ACCESSIBILITÉ POUR LE HOCKEY SUR LUGE : DIRECTIVES DU CRFC POUR LA CONCEPTION DES ARÉNAS

TELLES QUE RECONNUES PAR HOCKEY CANADA



CRFC.ca

HOCKEYCANADA.ca





I. INTRODUCTION

Le HOCKEY SUR LUGE est la version paralympique du hockey. Cette discipline est devenue l'une des plus populaires auprès des spectateurs des Jeux paralympiques d'hiver depuis son introduction aux Jeux paralympiques d'hiver de Lillehammer en 1994. Il s'agit d'un sport dynamique avec de nombreux contacts physiques auquel prennent part des athlètes atteints d'une incapacité locomotrice des membres inférieurs. (Hockey Canada)

Le hockey sur luge n'est qu'une des extensions de programmes qui ont amené de nouveaux participants et programmes dans les arénas. Puisque la popularité du hockey sur luge ne cesse de croître partout au Canada, et puisqu'il s'agit d'un sport intégrateur que les athlètes masculins et féminins aiment pratiquer, les propriétaires d'installations sont invités à évaluer leurs édifices existants afin de pouvoir accommoder des programmes de ce genre. Cette évaluation comprend l'accessibilité, l'adaptabilité de la structure actuelle ainsi que les considérations financières liées aux modifications.

Le guide suivant est destiné aux propriétaires et aux directeurs des installations qui désirent accommoder le hockey sur luge. Il ne s'agit pas d'une norme, mais plutôt d'un outil de référence pour aider à évaluer les systèmes actuels et guider les constructions futures. Les propriétaires des édifices devraient revoir les lois les plus récentes visant l'accessibilité ainsi que les exigences du code du bâtiment en vigueur dans leur région.

Au hockey sur luge, les joueurs se déplacent sur la surface glacée sur une « luge » au lieu de patins habituels – cette conception permet à la rondelle de passer sous le joueur. Le bâton de hockey traditionnel est remplacé par un bâton plus court muni d'un pic à une extrémité et dont l'angle par rapport à la glace est différent pour permettre aux joueurs de se déplacer sur la glace. Bien que le sport soit conçu pour les athlètes souffrant d'une incapacité physique, il est souvent pratiqué par des athlètes physiquement aptes. Il est possible de s'adonner à ce sport au niveau compétitif et au niveau récréatif.

Le hockey sur luge suit les règles de la Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF) auxquelles quelques modifications sont apportées de sorte qu'il peut être pratiqué sur n'importe quelle surface de hockey existante.

La conception actuelle de la bande est acceptable en ce qui a trait à la hauteur et à la construction, mais des changements relatifs à la conception et à la construction devraient être envisagés afin de répondre aux besoins des joueurs de hockey sur luge. Les marques existantes dans la glace pour le hockey sur glace sont utilisées pour les matchs de hockey sur luge.

2. POINTS À CONSIDÉRER POUR LES INSTALLATIONS

Afin d'accommoder le sport qu'est le hockey sur luge, plusieurs points liés à la conception doivent être considérés comme :

- 2.1 Les aires pour les joueurs et les punitions
- 2.2 La mobilité des joueurs
- 2.3 La conception de la bande
- 2.4 Les vestiaires
- 2.5 L'accessibilité générale aux installations

2.1 Les aires pour les joueurs

Comme au hockey traditionnel, les joueurs du hockey sur luge doivent prendre place dans deux aires distinctes pendant le jeu – les aires pour les joueurs et les aires pour les punitions. Les propriétaires sont encouragés à prendre connaissance des plus récents modèles de bandes offerts pour un milieu de jeu de premier ordre. La conception doit permettre au joueur du hockey sur luge de voir le jeu des aires pour les joueurs et pour les punitions. Les bancs des joueurs et les bancs des punitions doivent être faits de plexiglas à l'avant et les bancs des joueurs doivent avoir deux portières donnant accès de plain-pied à la glace, permettant aux athlètes d'aller et de quitter la surface de jeu sans l'aide du personnel de soutien ou sans que ces derniers aient à les soulever. Les bancs des punitions doivent aussi permettre un accès de plain-pied à la glace.

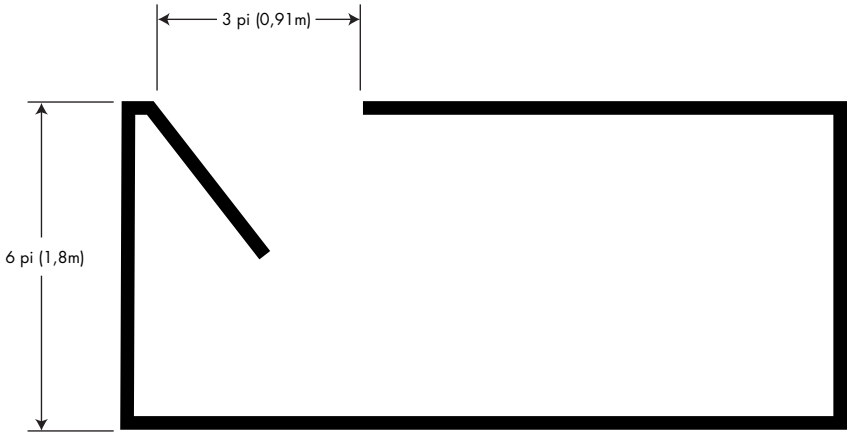
De plus, les surfaces à l'intérieur de ces aires doivent être faites de plastique ou couvertes de glace afin de ne pas endommager les lames des luges.

Tout support de construction doit être rembourré ou protégé de façon sécuritaire pour éviter tout dommage ou toute blessure. Les bancs doivent être amovibles afin que les athlètes aient suffisamment d'espace pour manœuvrer leur luge à l'intérieur de ces aires. Toutefois, les bancs peuvent être fixes pourvu qu'il y ait au moins 36 po (90 cm) entre le banc et la bande.

2.2 La mobilité des joueurs

Les propriétaires doivent tenir compte des joueurs qui quittent la surface de jeu pendant le jeu et entre les matchs. Contrairement aux joueurs du hockey sur glace traditionnel qui peuvent marcher sur des tapis protecteurs dans l'aire des joueurs ou des punitions, le joueur de hockey sur luge ne peut que glisser sur sa luge. Par conséquent, la conception des installations doit tenir compte de ce défi. Diverses surfaces artificielles sont maintenant offertes sur le marché et des discussions avec les fournisseurs permettront de choisir les meilleures surfaces artificielles. Il faut aussi prévoir des services pour la réparation, le nettoyage et l'entretien de ces matériaux.

D'autre part, les propriétaires pourraient songer à prolonger la surface glacée actuelle pour couvrir ces aires. Veuillez communiquer avec vos entrepreneurs en réfrigération dès les premières étapes d'une nouvelle construction pour déterminer si cela est faisable.

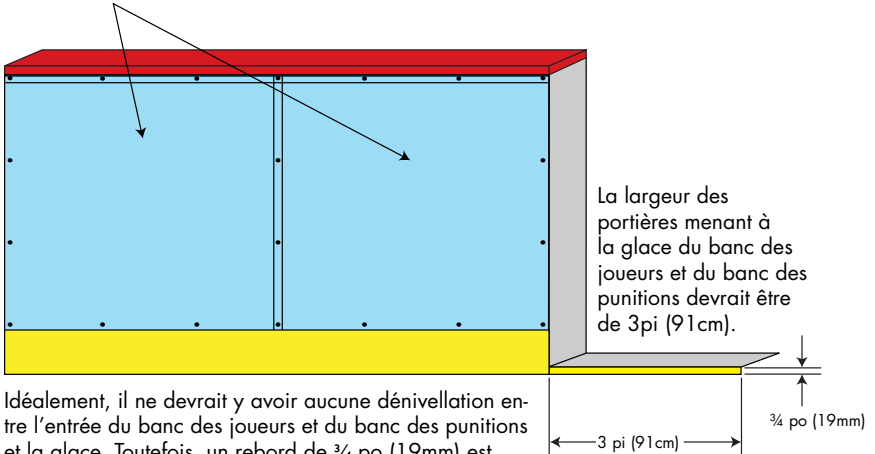


2.1 Aire des joueurs



Option 1

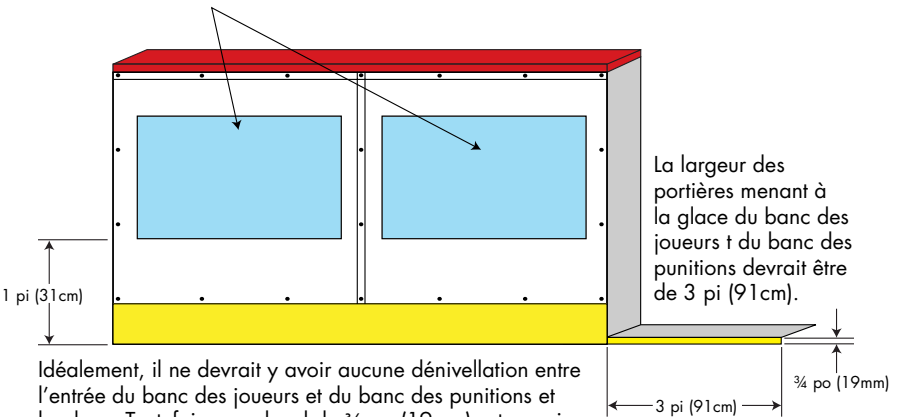
- Un plexiglas clair devrait être utilisé au lieu d'un panneau blanc devant le banc des joueurs et le banc des punitions.
- Ce plexiglas devrait remplacer toute la bande devant le banc.
- L'épaisseur devrait être la même que celle du système de plexiglas actuel utilisé par-dessus la bande.



Idéalement, il ne devrait y avoir aucune dénivellation entre l'entrée du banc des joueurs et du banc des punitions et la glace. Toutefois, un rebord de 3/4 po (19mm) est permis. Le plancher du banc des joueurs et du banc des punitions devrait être de niveau avec le rebord.

Option 2

Un demi-plexiglas clair peut être intégré à la bande blanche devant le banc des joueurs et le banc des punitions.



Idéalement, il ne devrait y avoir aucune dénivellation entre l'entrée du banc des joueurs et du banc des punitions et la glace. Toutefois, un rebord de 3/4 po (19mm) est permis. Le plancher du banc des joueurs et du banc des punitions devrait être de niveau avec le rebord.



2.3 La conception de la bande

Les portières de la bande donnant accès à la surface de jeu en provenance des vestiaires, des bancs des joueurs et des bancs des punitions doivent être au moins 36 po (90 cm) de large.

Les joueurs doivent pouvoir glisser facilement sur leur luge pour s'avancer sur la glace ou quitter la surface de jeu. Une dénivellation des aires à l'extérieur de la surface de jeu menant à la surface glacée d'une épaisseur maximale de glace de 1 po (2,5 cm) aux bancs des joueurs et aux bancs des punitions doit être respectée. Toutefois, il est recommandé de n'avoir aucune dénivellation entre la surface de jeu et les aires des bancs. (Remarque : ceci n'est peut-être pas possible, car la glace aura naturellement tendance à glisser vers ces aires causant ainsi un défi au niveau de l'exploitation.)

2.4 Les vestiaires

Le déplacement des joueurs des vestiaires à la surface de jeu doit aussi être pris en considération.

Les vestiaires des joueurs de hockey sur luge devraient être le plus près possible de la surface de jeu. Une surface glacée artificielle pourrait être considérée comme un ajout permanent ou amovible aux substances ammoniacées des installations.

Ces surfaces, lorsqu'installées dans les passages traditionnels, permettront aux joueurs de se rendre facilement de la surface glacée à leur vestiaire en glissant sur leur luge.

Il faudra aussi tenir compte de l'aménagement des toilettes et des douches et ne pas oublier d'abaisser les crochets pour les vêtements. À l'intérieur du vestiaire, la largeur des bancs est souvent problématique. Les bancs sur lesquels les joueurs s'assoient pour se changer sont souvent très étroits. Les athlètes atteints d'une incapacité ont besoin de bancs plus larges, car il est probable qu'ils soient amputés

ou paraplégiques et qu'ils ne puissent toucher par terre avec leurs pieds. Il leur est donc impossible de se tenir droit sur un banc.

2.5 L'accessibilité générale aux installations

Les lois régissant l'accessibilité et les codes du bâtiment en vigueur serviront de guides lors de la construction de nouvelles installations et de la rénovation d'installations existantes. À l'étape de la conception, il faudra accorder une attention particulière aux aires d'observation du jeu. Les édifices qui désirent accueillir d'importants événements de hockey sur luge devraient être conçus en allouant le plus d'espace possible pour observer ce qui se déroule sur la glace, et ce, à proximité de la surface glacée. Puisque le hockey sur luge est pratiqué par des athlètes handicapés, plusieurs spectateurs, surtout lors de tournois, seront atteints d'une incapacité. Par conséquent, il est recommandé que les installations fournissent des sièges accessibles au-delà de ce qui est suggéré dans les lois régissant l'accessibilité et les codes du bâtiment en vigueur.

Il faut aussi prévoir des activités pour planifier les évacuations en cas d'urgence afin de coordonner et d'accommoder des personnes atteintes d'une incapacité physique.

Annexe A : l'histoire, la technologie et l'équipement du hockey sur luge

Histoire

Le hockey sur luge, un descendant direct du hockey sur glace, a été inventé à un centre de réadaptation de Stockholm, en Suède, au début des années 1960 par un groupe de Suédois qui, malgré leur incapacité physique, voulaient continuer de jouer au hockey. Les hommes ont modifié un traîneau à châssis métallique, ou luge, en ajoutant deux lames régulières de patins de hockey sous le châssis pour permettre à la rondelle de passer en dessous. Se servant de bâtons ronds munis de poignées de bicyclettes comme bâtons, les hommes ont joué sans gardiens de but sur un lac au sud de Stockholm.

Le jeu a connu un succès instantané et, en 1969, Stockholm avait une ligue regroupant cinq équipes composées





de joueurs atteints d'une incapacité physique et de joueurs physiquement aptes. Cette année-là, Stockholm a présenté le premier match international de hockey sur luge entre une équipe d'un club local et une équipe d'Oslo en Norvège. Au cours des années 1970, des équipes de ces deux pays s'affrontaient une ou deux fois par année. Par la suite, plusieurs autres pays ont commencé à former des équipes, dont la Grande-Bretagne (1981), le Canada (1982), les États-Unis (1990) et l'Estonie et le Japon (1993).

Deux équipes nationales suédoises ont disputé un match hors concours aux premiers Jeux paralympiques d'hiver d'Örnsköldsvik, en Suède, en 1976. Toutefois, le hockey sur glace sur luge n'est devenu une discipline officielle que lors des Jeux paralympiques d'hiver de 1994 à Lillehammer. Le Canada, la Norvège, la Suède, la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Japon et l'Estonie ont dominé les compétitions internationales, mais le sport est en pleine croissance avec la création d'équipes en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark, en République tchèque, en Russie et en Corée.

Pour des renseignements supplémentaires sur le hockey sur luge, y compris de l'information sur l'équipement protecteur, veuillez consulter le site Web de Hockey Canada sur le hockey sur luge au www.hockeycanada.ca/sledgehockey

Avis de non-responsabilité 2007

©Canadian Recreation Facilities Council

L'information contenue dans ce matériel de référence est distribuée à titre de guide seulement; elle est généralement courante autant que nous sachions à la date de révision, ayant été compilée de sources réputées fiables et pour représenter la meilleure opinion courante sur le sujet. Aucune garantie ou représentation n'est donnée par le C.R.F.C. quant à l'exactitude absolue et à la suffisance de toute représentation contenue dans ce matériel de référence, et le C.R.F.C. et ses membres n'assument aucune responsabilité en lien avec celui-ci; il ne faut pas non plus présumer que toutes les mesures acceptables de sécurité et de santé sont présentées dans ce matériel de référence, ou que d'autres mesures ou des mesures supplémentaires ne pourraient pas être requises en présence de conditions ou de circonstances particulières ou exceptionnelles.

Bien que le C.R.F.C. ne s'engage pas à offrir un service de révision et ne garantisse pas l'exactitude, il se fera un plaisir de répondre à vos demandes individuelles pour des renseignements en tout temps.

Toute référence à une entreprise ou à un produit ne constitue nullement un appui de la part de l'éditeur.

Tél. 416-426-7062

Télé. 416-426-7385

www.crfc.ca

info@crfc.ca



CONTROL
1 2 3 4 5

MURRAY

29

LABONTE

17

17